

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

01A_2021_10

SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT BEARN BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

* * *

Budget COLLECTE

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2020 POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR :
LE SEABB ex SMEAVO**

Date de la Convocation : 04/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 octobre à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Ponson-Dessus, après convocation légale sous la présidence de M TREPEU Alain.

Etaient Présents : SORBE, CAZABAN-CARRAZE, JOUBERT, VION, PATACQ, NICOLAU, MARQUEZ, COSTE, LACAZE P, DESSERE, SCHNEIDER, COURADES, LARRAZABAL, PERE, TREPEU

Absents et excusés : Les autres délégués

Nombre de voix présentes : 15

Nombre de voix en exercice : 21

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 15

Le quorum étant atteint, le conseil syndical, peut délibérer.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le rapport annuel du délégataire pour l'Assainissement Collectif pour l'exercice 2020 sur :

- le SEABB ex SMEAVO

	Recette délégataire €HT	Recette SEABB €HT
SEABB ex SMEAVO	301 710.64€	263 220.19

Monsieur le Président présente également les comptes annuels du résultat d'exploitation présenté par les fermiers.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel du délégataire.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** les chiffres relatifs à la rémunération du SEABB pour la partie Collecte présenté par le fermier
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre acte du rapport annuel du délégataire tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

 syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre

Alain TREPEU